RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : LUFRACTIF C

Code du produit : 1055

Type de produit : Détergent

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Description/Emploi : Détergent alcalin chloré pour lave vaisselle industriels

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Christeyns France S.A.
rue de la Maladrie 31
F-44120 VERTOU - FRANCE
T +33 (0)240 80 27 27 - F +33 (0)240 03 09 73
health-security@christeyns.fr - www.christeyns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum		+32 70 245 245	
France	INRS		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	H314
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : hydroxyde de sodium

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydroxyde de sodium	(Numéro ° CAS) 1310-73-2 (Einecs nr) 215-185-5 (EG annex nr) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 - 15	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
Hypochlorite de sodium - % Cl actif	(Numéro ° CAS) 7681-52-9 (Einecs nr) 231-668-3 (EG annex nr) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	< 2,5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de sodium	(Numéro ° CAS) 1310-73-2 (Einecs nr) 215-185-5 (EG annex nr) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0,5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314
Hypochlorite de sodium - % Cl actif	(Numéro ° CAS) 7681-52-9 (Einecs nr) 231-668-3 (EG annex nr) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	(0,25 =<C < 1) Aquatic Chronic 3, H412 (1 =<C < 2,5) Aquatic Chronic 3, H412 (1 =<C < 2,5) Skin Irrit. 2, H315 (1 =<C < 2,5) Eye Irrit. 2, H319 (2,5 =<C < 3) Aquatic Acute 1, H400 (2,5 =<C < 3) Aquatic Chronic 2, H411 (2,5 =<C < 3) Skin Irrit. 2, H315 (2,5 =<C < 3) Eye Irrit. 2, H319 (3 =<C < 5) Aquatic Acute 1, H400 (3 =<C < 5) Aquatic Chronic 2, H411 (3 =<C < 5) Skin Irrit. 2, H315 (3 =<C < 5) Eye Dam. 1, H318 (C >= 5) EUH031

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion : Ne rien donner à boire. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Effets aigu de peau : Provoque des brûlures.

Effets aigu des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Effets aigu de voie orale : Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Produits incompatibles : Acides. Peut libérer des gaz dangereux.

Température de stockage : 5 - 30 °C

Matière(s) à éviter : oxydants puissants.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	2 mg/m³
Belgique	Nom local	Sodium (hydroxyde de) # Natriumhydroxide
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	2 mg/m³
Belgique	Classification additionelle	M: La mention M indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.# De vermelding M duidt aan dat bij de blootstelling boven de grenswaarde irritatie optreedt of er gevaar bestaat voor acute vergiftiging. Het werkprocédé moet zo zijn ontworpen dat de blootstelling de grenswaarde nooit overschrijdt. Bij een controle geldt dat de bemonsterde periodezo kort mogelijk moet zijn om een betrouwbare meting te kunnen verrichten. het meetresultaat wordt dan gerelateerd aan de beschouwde periode
France	Nom local	Hydroxyde de sodium
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

Hypochlorite de sodium - % Cl actif (7681-52-9)		
UE	IOELV STEL (mg/m³)	1,5 mg/m³ Chlore CAS N° 7782-50-5
UE	IOELV STEL (ppm)	0,5 ppm Chlore CAS N° 7782-50-5
France	VLE(mg/m³)	1,5 mg/m³
France	VLE (ppm)	0,5 ppm

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants (minimum : niveau 2)

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection approprié minimum (EN 13034) Equipement de type 6

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Liquide
Etat physique/Forme	:	Liquide.
Couleur	:	Incolore.
Odeur	:	chlorée.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	> 14 (100%)
pH solution	:	1 g/l pH = 11
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1,14 - 1,18 g/cm³
Solubilité	:	Eau: 100 % 20°C
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx). Peut libérer des gaz dangereux (chlore) au contact d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hypochlorite de sodium - % Cl actif (7681-52-9)	
DL50 orale rat	8910 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
pH: > 14 (100%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
pH: > 14 (100%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	145 mg/l
CE50 Daphnie 1	40,4 mg/l

Hypochlorite de sodium - % Cl actif (7681-52-9)	
CL50 poisson 1	0,1 (0,01 - 0,1) mg/l
CE50 Daphnie 1	0,1 (0,01 - 0,1) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LUFRACTIF C	
Potentiel de bioaccumulation	Données non disponibles.

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Déchets / produits non utilisés : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expedition : Hydroxyde de sodium, en solution

Description document de transport : UN 1824 Hydroxyde de sodium, en solution, 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8

Etiquettes de danger (ADR) : 8

:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C5

Code du tunnel : E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Non concerné par les conditions de restriction _ ANNEXE XVII.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
polycarboxylates, phosphonates, agents de blanchiment chlorés	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2		Modifié	
15.1		Modifié	
16		Modifié	

Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Met. Corr. 1	H290	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A	H314	D'après les données d'essais
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit